

des PAROISSES AUX DIOCESES

La **paroisse** fut l'élément de base de la société d'un pays essentiellement rural. Elle se confondait avec la communauté villageoise.

Après la ruine de l'empire romain, la cité gallo-romaine s'est vidée et les nobles réfugiés dans leurs domaines y ont provoqué la formation de communautés autour de leur "villa". Mais ce sont surtout les invasions du 9^e siècle, normande, hongroise et arabe, qui ont transformé en déserts les régions qu'elles ont touchées. Les rois francs d'abord et ensuite des féodaux courageux et intelligents ont entrepris une restauration économique dans le ressort de leur domination par la colonisation de terres abandonnées ou nouvellement défrichées.

Les anciennes agglomérations rurales se sont confondues avec les groupements domaniaux pour reconstituer le village dont le terroir se répartit entre terres de labour, prés et bois. Ce village est aussi une communauté religieuse où les centres de culte ont été édifiés soit par les habitants eux-mêmes, soit par les propriétaires domaniaux. Dès le 6^e siècle, la paroisse devint autonome avec son église, son curé, son cimetière. La paroisse réalise par l'unité religieuse l'unité sociale. Certes le curé de campagne ne devint pas le chef politique du village dont le seigneur restera longtemps le personnage prépondérant, mais toute la vie gravite autour de l'église où tous les événements d'importance religieuse et familiale, mais aussi sociale, financière ou politique, regroupe la population. L'appartenance de tous les habitants à la communauté villageoise est un sentiment aussi profond que le lien familial.

Malgré la multiplicité des unions internes, la paroisse n'est cependant ^{pas} figée. On assiste à un renouvellement de la population. A côté du relai assuré souvent par des familles de villages voisins, il y a les ventes de propriétés qui peuvent provoquer des installations directes ou indirectes de nouveaux cultivateurs venus parfois de plus loin.

Les paroisses portent le nom du Saint à qui elles sont dédiées. L'indication géographique situe la paroisse dans l'espace, et un complément précise le diocèse dont dépend la paroisse. En effet, le cadre chrétien qui scande tous les actes de la vie s'articule de la paroisse à l'échelon immédiatement supérieur, celui de l'évêché.

Dans un village, l'évêque n'intervient que pour la dispense nécessaire en cas de parenté prohibée entre les époux et lorsqu'une personne étrangère apparaît dans une paroisse on l'identifie par la mention de sa paroisse d'origine et par celle de l'évêché dont elle dépend.

Aujourd'hui nous avons l'indication du département. La division départementale est aussi celle de nos diocèses actuels. Cette identification entre le département et le diocèse date de la Révolution (constitution civile du clergé et surtout Concordat de 1802) malgré quelques modifications particulières entre cette époque et aujourd'hui. Avant la Révolution, la division ecclésiastique de la France est beaucoup plus complexe. Aucun rapport entre les limites des diocèses et celles des provinces ou de toute autre division administrative du royaume.

Deux archevêchés se partageaient le Morvan :

- archevêché de Lyon : diocèses d'Autun, de Dijon...
- archevêché de Sens : diocèses de Nevers, Auxerre...